

Compte-rendu du comité EuropaCity du 10 octobre 2018

Le comité de suivi et de participation du public au projet EuropaCity s'est réuni au centre socioculturel Louis Aragon de Gonesse, le 10 octobre 2018 de 18h45 à 20h35.

Voir liste des participants en annexe.

Nicolas MARANDON, directeur des relations territoriales et de la concertation pour EuropaCity, remercie les participants et excuse Aline GUÉRIN, garante de la concertation, retenue par des obligations professionnelles. Il indique que Jean-Pierre BLAZY, maire de Gonesse, arrivera en cours de réunion.

Denis DOBO-SCHOENENBERG, sous-préfet de Sarcelles, salue les participants. Il indique qu'il participe à ce comité avec un vif intérêt et relève qu'il intègre depuis 2017 des membres de la société civile afin de recueillir leurs attentes. Il précise qu'il est accompagné par plusieurs collaborateurs disponibles pour répondre à des questions techniques si besoin.

Il rappelle que l'actualité administrative la plus récente est la signature par Monsieur le préfet du Val d'Oise, le mois dernier, du permis de construire de la gare du Triangle de Gonesse, qui sera la seule du Grand Paris Express située dans le Val d'Oise. Il se félicite de la présence des garants dans cette concertation qui se déroule en continu depuis le débat public et devra se poursuivre tout au long du développement du projet. Il assure que les services de l'Etat restent très attentifs à ce dernier ainsi qu'à celui du Triangle de Gonesse dans son ensemble, et ajoute que le préfet de Région devrait avoir l'occasion de s'exprimer à leur sujet lors de sa prochaine visite à Roissy pour rencontrer les élus du territoire.

Benoit CHANG, directeur général d'Alliages et Territoires, remercie le sous-préfet ainsi que le maire de Gonesse pour l'accueil de cette réunion. Il rappelle que le comité EuropaCity s'est tenu pour la dernière fois le 27 septembre 2017 et souligne que de nombreuses étapes ont été franchies depuis, la dernière en date étant effectivement la signature du permis de construire de la gare du Triangle de Gonesse. Il relève que la garantie de réalisation de la ligne 17 a été apportée par le gouvernement en février 2018, ce qui constitue une très bonne nouvelle pour l'ensemble du territoire, avec néanmoins un report de la date de mise en service de 2024 pour l'intégralité de la ligne à 2027 au plus tard pour la desserte du Triangle de Gonesse et 2030 au plus tard pour l'intégralité de la ligne. Il précise que ce changement a un impact pour le développement du Triangle de Gonesse et d'EuropaCity, qui sera précisé lors de cette réunion.

Il rappelle que le comité EuropaCity est une instance de suivi du projet mais aussi de participation du public au projet avec notamment l'intégration d'un collège habitants. Il salue la présence de Jean-Marc REBIERE, garant de la concertation, qui pourra s'exprimer à tout moment de la réunion.

1) Les procédures opérationnelles concernant le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse

Alexandra ESPINOSA, directrice de projet du Triangle de Gonesse pour Grand Paris Aménagement, rappelle que la première procédure administrative de l'opération d'aménagement a été la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) par arrêté préfectoral le 21 septembre 2016, ensuite

annulée par le jugement du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 6 mars 2018, rendu sur requête de diverses associations : l'Etat et Grand Paris Aménagement ont fait appel le 4 mai 2018, la décision de la cour d'appel de Versailles est attendue courant 2019.

Elle précise que l'annulation de l'arrêté de création de la ZAC n'implique pas l'arrêt de l'opération d'aménagement, la ZAC n'étant qu'un mode de réalisation opérationnelle qui influe essentiellement sur le découpage foncier, les modalités de cession des charges foncières et la réalisation des équipements publics, tandis que la déclaration d'utilité publique (DUP) porte uniquement sur l'utilité publique de l'opération et est indépendante de la procédure de ZAC.

Elle indique que la procédure de DUP a été engagée en 2016 avec l'actualisation de l'étude d'impact, pièce maîtresse transmise à l'Autorité environnementale qui a émis un nouvel avis en mars 2017 : l'ensemble de ces documents ont permis au préfet du Val d'Oise de prendre un arrêté d'ouverture d'enquête en décembre 2017. Après l'enquête publique qui s'est tenue du 8 janvier au 21 février 2018, le commissaire enquêteur a remis son rapport en juillet 2018 : l'arrêté de DUP est attendu d'ici la fin de l'année.

Elle souligne que le commissaire enquêteur a réalisé un rapport très complet, de presque 200 pages, après avoir consulté attentivement chaque document qui lui a été remis. Elle ajoute que celui-ci a apporté un avis sur la qualité de l'étude d'impact incriminée dans le jugement du 6 mars 2018, qui est selon lui complète et alimentée au fur et à mesure de l'avancement du projet. Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur considère que le projet du Triangle de Gonesse, à partir du moment où le secteur a été juridiquement ouvert à l'urbanisation, permet de satisfaire les objectifs visés suivants :

- répondre aux problématiques générales relatives à :
 - l'attractivité territoriale par la création de valeur ajoutée et d'emploi ;
 - la nécessité d'organiser le développement économique du secteur pour accueillir les entreprises novatrices, dans un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement ;
- les incarner en un endroit géographiquement stratégique et devant faciliter leur réussite ;
- créer un sursaut de dynamisme, de formation, d'emplois, de richesse et de fierté locale dans le Nord-Est de l'Île-de-France, susceptible d'induire ensuite d'autres dynamismes.

Pour le commissaire enquêteur, l'opération projetée présente des avantages nettement plus importants pour la collectivité et les populations que les inconvénients qui en résultent. Il émet un avis favorable sur l'utilité publique de l'opération, sur les acquisitions foncières nécessaires à sa mise en œuvre, sur son objet, sur ses motivations comme sur sa taille et son emprise.

Elle signale que l'avis du commissaire enquêteur a été assorti de réserves et recommandations, dont elle présente le détail¹. Elle ajoute que pour Grand Paris Aménagement, celles-ci vont dans le bon sens et aideront à fortifier le projet. Elle précise que certaines font écho aux objectifs fixés dans le premier avenant au protocole entre Grand Paris Aménagement et Alliages et Territoires, signé récemment.

Denis DOBO-SCHOENENBERG, sous-préfet de Sarcelles, indique que l'arrêté de DUP devrait être pris d'ici la fin de l'année 2018 et que celui-ci prendra en compte les recommandations et réserves du commissaire-enquêteur.

¹ Voir l'avis en ligne, p. 187-188 : <http://www.val-doise.gouv.fr/content/download/13524/94663/file/Rapport%20et%20conclusions%20du%20commissaire%20enqu%C3%AAteur.pdf>

Alexandra ESPINOSA, Grand Paris Aménagement, précise que Grand Paris Aménagement prépare une réponse à l'ensemble de ces réserves et recommandations et que celle-ci sera transmise à M. le préfet du Val d'Oise.

Elle ajoute que le commissaire enquêteur a introduit dans son avis, ce qui est assez rare, des conditions ne relevant pas des prérogatives de Grand Paris Aménagement :

- La pérennité des règles d'ouverture à l'urbanisation ;
- Le maintien du projet d'ouverture de la ligne 17, dans une compatibilité avec la réalisation à terme des objectifs annoncés au schéma directeur d'Ile-de-France, au PLU communal, permettant une part modale de véhicule personnel ne dépassant pas 50 % ;
- La planification et le financement de l'échangeur A1/A3/RD370, dans un délai raisonnable et compatible avec la réalisation des objectifs.

2) Echanges

Nicolas MARANDON, Alliages et Territoires, estime que l'avis du commissaire enquêteur est l'un des documents les plus complets et équilibrés sur le projet du Triangle de Gonesse.

Patrick DEZOBRY, représentant de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France, précise que la Chambre d'agriculture suit le projet du Triangle de Gonesse depuis ses origines. S'il note son caractère inédit, il observe que les opérations d'aménagement récentes du secteur, qui constituent la seule référence, peinent à atteindre leurs objectifs. Il souligne le souhait de la Chambre d'agriculture que, d'une manière générale, l'urbanisation de terres agricoles se fasse au profit d'un projet viable à long terme.

Il salue l'évolution du projet après le débat public et indique que la Chambre d'agriculture continuera de suivre les procédures administratives et judiciaires engagées. Dans l'attente de leur aboutissement, il ajoute que la Chambre d'agriculture tient à ce que les agriculteurs présents sur les parcelles concernées par le projet puissent y rester s'ils le souhaitent, que leurs terres soient déjà expropriées ou non. Il estime enfin que le dialogue avec le maître d'ouvrage est aujourd'hui plus facile qu'il y a quelques années.

Jean-Marc REBIERE, garant de la concertation, demande s'il est envisagé, dans le souci de donner sa pleine crédibilité à la procédure de concertation en cours, de rendre public tout ou partie du premier avenant au protocole passé entre Grand Paris Aménagement et Alliages et Territoires, en particulier pour ce qui est des engagements qu'il contient, en veillant à la confidentialité pour ce qui relève du secret des affaires.

Alexandra ESPINOSA, directrice de projet du Triangle de Gonesse pour Grand Paris Aménagement, relève que la presse a notablement rendu compte de cet avenant et des points d'amélioration qu'il contient aux mois d'août et de septembre. Elle confirme qu'une partie de l'avenant relève du secret des affaires et que sa divulgation serait par conséquent difficile. Elle précise que le travail qui reste à mener dans les mois qui viennent porte principalement sur l'environnement, de manière à réduire l'empreinte carbone du projet ; sur les questions d'insertion sociale et professionnelle ; sur les questions programmatiques et notamment les volets culturel et commercial ; et enfin, sur le phasage envisagé pour EuropaCity.

Jean-Marc REBIERE, garant de la concertation, convient que l'information a bien été donnée dans la presse dans l'immédiat mais considère qu'à moyen terme, la publication de tout ou partie de l'avenant permettrait de lui donner une pleine crédibilité en tant qu'acte juridiquement opposable, traduisant une volonté affirmée. Il envisage la possibilité que la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), une fois saisie, soit compétente pour divulguer ce document, et invite les deux maîtres d'ouvrages à éviter une telle procédure en publiant un extrait relatif à la consolidation du

projet, et ainsi à être pro-actif pour publier des éléments intéressants le public. Il considère, en tout état de cause, qu'un juste milieu peut sans doute être trouvé entre l'absence de publication et une transparence totale sur ce document qui serait sans doute incompatible avec des engagements à caractère privé.

Benoit CHANG, directeur général d'Alliages et Territoires, indique avoir bien entendu la demande de Jean-Marc REBIERE et relève que l'objet de sa demande correspond pour beaucoup aux engagements pris par Alliages et Territoires à l'issue du débat public, en décembre 2016 : il souligne que ceux-ci constituent l'une des principales avancées par rapport au protocole initial datant de 2015. Il suggère de rendre public un suivi précis de ces engagements qui sont précisés dans l'avenant au protocole et qui en reflètent de nombreux aspects.

Géraldine AJAX, directrice de la communication et des relations institutionnelles de Grand Paris Aménagement, indique que, sous réserve d'une analyse juridique, la communication officielle des quatre points d'amélioration figurant dans l'avenant, qui ont été largement cités *in extenso* dans la presse, ne pose pas problème en elle-même.

3) Intervention de Jean-Pierre BLAZY, maire de Gonesse

Nicolas MARANDON, Alliages et Territoires, salue l'arrivée de Jean-Pierre BLAZY, maire de Gonesse, et l'invite à prendre la parole.

Jean-Pierre BLAZY, maire de Gonesse, présente ses excuses pour son retard, dû à sa participation à une autre réunion, et remercie les membres du comité pour leur présence.

Il se félicite de l'avis du commissaire-enquêteur sur la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse, qu'il juge encourageante pour les contentieux engagés par ailleurs. Il se réjouit également de la signature par le préfet du Val d'Oise du permis de construire de la gare du Triangle de Gonesse, au regard de sa nécessité pour l'aménagement du site, comme l'a observé le commissaire-enquêteur. Il note que le report par l'Etat de trois ans de la mise en service de cette gare n'a pas interrompu pour autant la procédure. Il souligne que la rentrée 2018 commence donc sous de bons auspices, d'autant plus si l'on considère l'incertitude qui pesait sur la ligne 17 il y a un an, et relève que le préfet se prononcera sur la DUP du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse avant la fin de l'année.

S'agissant du contentieux en cours concernant le plan local d'urbanisme (PLU) de Gonesse, il signale qu'il n'est plus possible de déposer de nouveaux mémoires et que la clôture de l'instruction sera prononcée le 31 octobre 2018 ; il juge raisonnable d'espérer une décision de la justice administrative dans les six prochains mois. S'il convient qu'il faut rester prudent, il estime que l'appel lancé par le ministre compétent concernant l'annulation par la justice de l'arrêté de création de la ZAC, d'une part, et le travail engagé, en particulier par Grand Paris Aménagement, d'autre part, autorisent à être optimiste.

4) Les procédures opérationnelles concernant EuropaCity

Benoit CHANG, directeur général d'Alliages et Territoires, indique que la seule procédure menée exclusivement à ce jour pour le projet EuropaCity est le débat public qui s'est tenu en 2016 et qui trouve un prolongement avec la concertation en cours. Il relève que l'année 2018 a été positive au travers des différents événements précités et signale qu'Alliages et Territoires souhaite déposer le permis de construire, prochaine procédure décisive pour le projet, en 2019.

Il souligne que le maître d'ouvrage est ainsi entré dans une phase véritablement opérationnelle et que le dépôt d'un permis de construire pour un tel quartier est assez inédit en France, voire en Europe, et implique un travail considérable.

Il rappelle qu'à l'issue d'un concours international, Alliages et Territoires a consulté une trentaine de cabinets d'architectes dont 12 ont été retenus, et qu'un travail de sélection de bureaux d'études et d'ingénierie est en cours depuis le printemps dernier pour leur accompagnement : une soixantaine de bureaux d'études ont été consultés pour la sélection probable d'une vingtaine d'entre eux. Il indique que les équipes d'Alliages et Territoires s'étoffent actuellement afin de s'adapter aux dimensions de ce dispositif, et qu'un plateau commun aux équipes internes, aux cabinets d'architectes et aux bureaux d'études devrait être mis en place.

Il précise qu'un autre objectif a été atteint récemment avec la signature de l'avenant au protocole avec Grand Paris Aménagement.

5) Les possibilités de phasage du projet EuropaCity

Benoit CHANG, directeur général d'Alliages et Territoires, indique que l'étude du phasage du projet découle de l'engagement pris en ce sens à l'issue du débat public et que cette décision a trouvé une nouvelle justification avec la modification du calendrier de réalisation de la ligne 17. Il rappelle que la mise en service de cette dernière devait initialement intervenir dans son intégralité en 2024 et qu'elle a été reportée à 2027 pour la desserte du Triangle de Gonesse, et à 2030 pour celle de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Il précise que deux options sont actuellement à l'étude pour la date d'ouverture d'EuropaCity : en 2027, pour l'ouverture de la gare du Triangle de Gonesse ; ou bien dès 2024, date prévue pour la mise en service de la première phase de la ligne 17 (jusqu'à l'aéroport du Bourget), pour une montée en puissance jusqu'en 2027.

Il souligne que le phasage du projet est soumis à un certain nombre de déterminants : tout d'abord, il est nécessaire que la première phase du projet soit cohérente avec « l'ADN » et la philosophie globale du projet afin d'assurer son attractivité et un modèle économique pérenne dès l'ouverture, ce qui interdit qu'elle soit limitée à un seul secteur d'activité.

Il ajoute que le phasage du projet doit également être cohérent avec celui du reste du Triangle de Gonesse : la première phase de cette dernière étant actuellement prévue au nord de l'emprise d'EuropaCity à partir de 2022-2024, ce critère conduirait à lancer la première phase d'EuropaCity sur les parties nord et est de son emprise, tandis que la partie ouest aurait plutôt vocation à se développer dans un second temps.

Enfin, il indique que les conditions d'accessibilité doivent également être réunies pour cette première phase. Il relève que la desserte par la ligne 17 est indispensable à terme pour l'aménagement de l'ensemble du Triangle de Gonesse et que la mise en service de la gare a été reportée à 2027. Il ajoute que dans l'hypothèse d'une ouverture en 2024, il s'agirait de s'assurer que les flux générés par le projet soient adaptés aux conditions d'accessibilité.

Il souligne que le phasage du projet consiste à veiller, pour chaque phase, à l'équilibre entre l'accessibilité, l'attractivité, la cohérence du site avec le reste du territoire et du Triangle de Gonesse, et enfin sa fidélité à « l'ADN » et à la philosophie globale d'EuropaCity.

6) Echanges

Patrick DEZOBRY, Chambre d'agriculture d'Ile-de-France, indique que la Chambre d'agriculture s'associe à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour demander que le projet du barreau de Gonesse soit maintenu et associé à l'aménagement du Triangle de Gonesse. La Chambre

d'agriculture demande également que le projet de ligne Roissy-Picardie soit annulé au profit du barreau de Gonesse, dans la mesure où cette ligne ne pourrait pas suppléer le barreau de Gonesse et ne desservirait pas la plateforme aéroportuaire.

Jean-Pierre BLAZY, maire de Gonesse, souscrit à la position de la Chambre d'agriculture mais considère que le projet du barreau de Gonesse est en voie d'abandon, au regard notamment des propos tenus par les représentants de la Région et de l'Etat. Il relève toutefois que ce projet figure toujours au contrat de plan Etat-Région et au schéma directeur de la Région (SDRIF), et estime qu'il conviendrait de le défendre avec vigueur, comme cela a été fait pour la ligne 17. Il ajoute que le projet de ligne Roissy-Picardie a été confirmé par l'Etat mais que la Région Ile-de-France ne compte pas contribuer pas à son financement, ce qui risque de compliquer son plan de financement et d'éloigner sa mise en service. Il craint cependant que l'Etat n'impose son inscription dans le Schéma de cohérence territorial actuellement en cours d'élaboration.

Denis DOBO-SCHOENENBERG, sous-préfet de Sarcelles, signale qu'il ne dispose pas d'informations complémentaires à ce sujet et que le préfet de Région l'évoquera avec le président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France lors de sa visite prévue le 19 octobre 2018 à Roissy. Il précise que le projet de ligne Roissy-Picardie est toujours inscrit aux contrats de plan Etat-Région à sa connaissance mais que la question de son financement se pose compte tenu de la réserve de la Région Ile-de-France. Il souligne que ce projet n'est pas lié à celui du barreau de Gonesse et qu'ils peuvent tous deux être réalisés en toute hypothèse. Il rappelle que le barreau de Gonesse est, lui aussi, toujours inscrit au contrat de plan Etat-Région mais qu'il n'est pas financé à ce jour.

Élisabeth LE MASSON, Groupe ADP, demande quel est le flux de visiteurs envisagé sur EuropaCity dans l'hypothèse d'une ouverture en 2024, et sollicite des précisions sur l'évaluation des conditions d'accessibilité pour cette hypothèse sur le trafic routier et autoroutier.

Benoit CHANG, directeur général d'Alliages et Territoires, répond que le flux de visiteurs de la première phase dépendrait des scénarios envisagés mais qu'il ne correspondrait en aucun cas au flux attendu à terme de 30 millions de visiteurs par an. Il souligne que la décision sur le phasage sera prise en concertation avec les différentes parties prenantes et sera conditionné à leur avis favorable sur les conditions d'accessibilité.

Jean-Pierre BLAZY, maire de Gonesse, juge important d'assurer une desserte viable du site dans l'hypothèse d'une première phase lancée en 2024, indépendamment de l'échéance des Jeux olympiques qui ne dureront que trois semaines.

Il indique que l'examen de cette hypothèse suppose d'obtenir de nouvelles informations concernant le projet d'échangeur A1-A3-RD 370. Il rappelle que le barreau de Gonesse, s'il aurait pu avoir son utilité dans cette perspective et figure encore au contrat de plan Etat-Région (CPER), ne bénéficie d'aucun financement à ce jour et va selon lui être effacé du CPER au profit d'autres opérations. Il ajoute que la présidente de la Région Ile-de-France a déploré la difficulté de l'Etat à remplir ses engagements et considère elle-même que le barreau de Gonesse n'est pas une priorité. Il estime que dans cette hypothèse d'une ouverture en 2024, EuropaCity devrait par conséquent être desservi par des bus. Il souligne que la mise en service prévue en 2024 à l'aéroport du Bourget rapprocherait substantiellement le Triangle de Gonesse de la première station de métro disponible. Il estime qu'en sus de ces conditions d'accessibilité, la première phase d'EuropaCity devrait être lancée concomitamment à celle du projet du Triangle de Gonesse.

Alexandra ESPINOSA, Grand Paris Aménagement, mentionne le projet Triango, situé face à EuropaCity au nord-est du projet du Triangle de Gonesse, mené par des investisseurs belges et sélectionné à l'issue d'une consultation de la Métropole du Grand Paris. Elle précise que ce projet

constitue un programme conséquent couvrant 15 hectares et fera lui aussi l'objet d'un phasage, avec une première phase envisagée avant la mise en service de la gare du Triangle de Gonesse. Elle ajoute que Grand Paris Aménagement travaille à organiser une consultation sur la partie nord-ouest du projet du Triangle de Gonesse, en parallèle des procédures sur la ZAC.

Nicolas MARANDON, Alliages et Territoires, rappelle qu'à travers la décision d'Alliages et Territoires du 9 décembre 2016 qui est régulièrement évoquée, le maître d'ouvrage a pris des engagements à l'égard des chambres des métiers et de l'artisanat du Val d'Oise, de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne, qui ont commencé à être mis en œuvre au travers d'une convention signée avec celles-ci. Il souligne que d'autres engagements ont été déjà mis en œuvre, dont certains d'envergure comme la présentation du nouveau plan d'ensemble, faite en septembre 2017. Il annonce qu'un document va prochainement être établi pour synthétiser l'ensemble des engagements pris par Alliages et Territoires, ainsi que l'état d'avancement de chacun d'entre eux.

7) Les projets de ferme urbaine et de halle gastronomique

Morgane SCOARNEC, directrice commerciale d'Alliages et Territoires, souligne d'abord que la découverte des marchés et de la gastronomie locale fait partie intégrante d'un voyage, ce qui implique d'associer EuropaCity à une identité et une ambition forte en la matière, au même titre que les autres volets culturels, dans le cadre d'une démarche durable et responsable.

Elle indique que cette intuition est largement confirmée par les résultats d'une étude quantitative menée par Alliages et Territoires auprès d'un échantillon représentatif de la population française et d'une population touristique potentielle : en effet, 77 % des Français et 72 % des touristes interrogés se disent intéressés par les restaurants et la ferme urbaine, et il s'agirait de l'activité principale du site pour 9 pays sur 10.

Elle souligne que cette offre correspondrait aussi bien aux enfants qu'aux adultes, et miserait sur de nouveaux concepts à la mode de type « street food » ou « food trucks », tandis que la ferme urbaine permettrait d'attirer grâce à la provenance locale des produits et à sa dimension pédagogique, en particulier pour les enfants.

Elle indique que ce volet du projet est conçu avec la même méthode que les autres, à savoir la co-construction dans le cadre d'un écosystème à la fois externe et interne, dans une perspective ambitieuse et sous-tendue par une certaine philosophie. S'agissant du concept, elle relève que l'objectif est de proposer un lieu unique et une destination quotidienne puissante, ce qui se traduirait pour la halle gastronomique par un lieu iconique, un signe architectural fort, une offre relevant plutôt de la street food, et un lien fort avec la ferme urbaine et le reste du territoire. Elle ajoute que la halle, telle que pensée aujourd'hui, fonctionnerait 7 jours sur 7 et pourrait s'insérer dans un « district food », c'est-à-dire un quartier dans lequel l'alimentation ferait office de locomotive économique et qui pourrait par exemple voir apparaître des espaces de co-working et de formation, ou encore des enseignes de commerce alternatif.

Elle indique que l'ambition du maître d'ouvrage est de faire d'EuropaCity la « nouvelle destination food », ce qui n'interdirait pas d'accueillir des restaurants plus classiques, de marques nationales et internationales. Elle souligne qu'il s'agirait de prendre en compte cette ligne directrice dans l'ensemble des établissements proposant de la restauration tels que les hôtels, le parc à thème ou le parc aquatique, et de mettre en synergie l'offre avec la ferme urbaine.

Elle présente des illustrations d'activités qui pourraient prendre place au sein du « district food », autour de la halle gastronomique, telles que des restaurants, cafés, bars, épicerie avec produits locaux, de l'artisanat pour des produits alternatifs, une librairie, un espace de coworking, des cours pour enfants et adultes. Elle indique qu'un système de tablées communes pourrait être mis en place au milieu de la halle et souligne que son design architectural devrait être conçu avec attention

compte tenu de son ambition, de même que sa programmation partielle dans le cadre de la première phase d'EuropaCity.

Elle indique que sont envisagés un système de paiement commun, peut-être sous la forme d'une application pour smartphone ; un espace de billetterie ; des écrans permettant de connaître les horaires de départ des prochains avions ou spectacles, pouvant également être mis à disposition de vidéastes. Elle précise que la halle gastronomique proposerait une alimentation de qualité, qui ferait appel aux entrepreneurs indépendants, réunirait la meilleure offre du Grand Paris et serait dotée d'espaces modulables destinés par exemple à des espaces de démonstration ou des shows culinaires. Elle indique que le contenu de l'offre sera étudié prochainement.

Concernant la vie nocturne et événementielle, elle souligne qu'il est de plus en plus compliqué de sortir à Paris la nuit, ce qui incite à la créativité, et que le site bénéficiera à terme d'une connexion directe à la capitale en transports en commun et d'espaces en plein air.

Elle présente la philosophie du projet, qui se décline en deux grands principes :

- Etre en lien avec le territoire, ce qui se traduit au travers du contrat passé avec les chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) afin de travailler en partenariat sur le recrutement et la formation de la population locale, en particulier sur la création d'un incubateur ou la vente de produits locaux. Elle précise que c'est à ce titre qu'Alliages et Territoires et les CMA ont prévu un voyage la semaine prochaine à Amsterdam.
- Etre un lieu durable et responsable, ce qui se traduit par le fait de placer l'exigence environnementale au cœur de l'ambition du projet et par des actions telles que la récupération de l'intégralité des déchets organiques dans les restaurants, ou la production d'énergie verte. Elle ajoute que le maître d'ouvrage examine actuellement les modalités de labellisation des 700 m² de pleine terre prévus pour alimenter la halle gastronomique (agriculture biologique ou en pleine terre, recours à des techniques innovantes comme l'aquaponie...), ainsi que la possibilité d'aménager des espaces de transformation, en lien avec le reste du Triangle de Gonesse, afin d'écouler les excès de production prévus.

Elle présente l'exemple britannique de Pop-up Brixton, projet temporaire à succès monté en partenariat avec la commune de Lambeth (dans la banlieue de Londres) qui consiste en un mélange de street food et de restauration standard, incluant également du commerce alternatif, de petites start-ups et des stations de radio, sans aucune marque. Elle indique que ce projet a généré 197 emplois à temps plein et que 75 % des emplois sont revenus aux résidents de Lambeth, sur un territoire habité par une population très métissée, qui présente de forts besoins en formation, ce qui a d'ailleurs conduit à ce que chaque membre de la communauté dédie 1 h par semaine à la formation. Elle précise que la clientèle vient de Londres et des environs, notamment en utilisant le métro.

Elle indique que les prochaines étapes du projet consistent à affiner le dimensionnement et la définition de l'offre, et à rechercher les opérateurs potentiels afin d'être en mesure de produire rapidement.

8) Echanges

Yves COJANDASSAMY, Directeur du service économique et formation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Val d'Oise, précise qu'il représente également les CMA de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne au sein de ce comité. Il souligne que l'alimentation et la restauration relèvent d'un langage universel et que le volet prévu en la matière sur le projet est capable d'assurer son attractivité en misant sur différentes tendances culinaires ainsi que les produits locaux de la ferme urbaine. Il indique que ce projet intéresse les CMA qui en partagent les valeurs et souhaitent travailler avec le maître d'ouvrage pour l'affiner. Il signale que celles-ci ont pour projet de créer un

institut de la formation et de l'artisanat avec l'objectif d'œuvrer pour la formation des apprentis et des adultes en reconversion.

Un membre du collège habitants signale que des « food markets » existent notamment à Londres avec la particularité de fermer très tôt, à 17 ou 18 h. Il estime que la présentation répond à la demande formulée par de nombreux producteurs intéressés de proposer leurs produits sur le site. Il juge cependant que les conditions d'hygiène devront être meilleures que celles observées sur les marchés de la région et que le succès dépendra de l'amplitude horaire, de l'accessibilité et du type d'offre proposé, qui peut faire appel à de nombreux profils et gammes de prix. Il souligne l'intérêt de proposer, chose peu courante en France, des tables communes pour différents clients, ce qui permet d'inciter ceux-ci à diversifier leur consommation.

Morgane SCOARNEC, Alliages et Territoires, confirme que Londres est beaucoup plus avancé que Paris sur ce type d'offre.

Un membre du collège habitants juge le projet intéressant en ce qu'il relie plusieurs maillons d'une chaîne concernant les énergies renouvelables, l'emploi et la formation. Si elle relève que les idées présentées ont été pour la plupart approuvées au sein du comité, elle souligne que de nombreux habitants s'impatientent par manque de visibilité et estime qu'il manque un calendrier prévisionnel.

Benoit CHANG, directeur général d'Alliages et Territoires, indique que, comme indiqué précédemment, la première phase serait ouverte entre 2024 et 2027, sans exclure 2025 ou 2026. Il relève qu'un projet de l'envergure d'EuropaCity implique des délais très longs et nécessite un travail de longue haleine, dont la complexité est de constituer très en amont une offre inédite et pérenne, capable de s'adapter en permanence dans les décennies à venir.

Morgane SCOARNEC, Alliages et Territoires, précise que la ferme urbaine nécessiterait une phase de préfiguration d'au moins trois ans pour convertir la terre à l'agriculture biologique. Elle ajoute que l'offre de restauration devrait, dans sa phase de préfiguration, alimenter le personnel du chantier et qu'elle se prête facilement à des modalités temporaires dont l'opportunité pourra être étudiée.

Un membre du collège habitants juge improbable qu'un « food market » attire de la clientèle s'il s'agit de la seule offre proposée dans le cadre d'une première phase, et suggère de l'accompagner d'une offre de chalandise à la fois attractive et simple du type de la Foire de Paris.

Benoit CHANG, directeur général d'Alliages et Territoires, souscrit à ce propos et confirme qu'une offre qui ne serait pas hybride ne générerait pas assez de déplacements.

Anne POTÉREAU, Maison de l'Emploi Roissy Pays de France, demande dans quelle mesure un dispositif d'insertion pourrait être associé à la préfiguration de la ferme urbaine et du programme de restauration, qui constitueraient un appui important pour le chantier. Elle rappelle que le maraîchage est très limité dans le Val d'Oise et estime que l'implantation géographique d'EuropaCity permettrait de répondre à une demande de proximité pour l'insertion. Elle souligne également l'intérêt de la restauration pour la féminisation de l'insertion, étant donné que cette dernière s'avère aujourd'hui concentrée sur les métiers du bâtiment.

Nicolas MARANDON, Alliages et Territoires, signale qu'Arnaud BLOMMAERT, en charge de l'emploi et de la formation pour le projet EuropaCity, est associé au travail mené par Morgane SCOARNEC. Il rappelle que l'Idéathon sur l'emploi et la formation pour le projet, qui s'est tenu en juin 2018, avait pour but de créer un écosystème d'acteurs dont EuropaCity Compétences doit organiser la synergie, constitué sous forme d'association au 1er octobre 2018 et dont il assure la direction. Il assure que l'insertion est une priorité pour EuropaCity.

Un membre du collège habitants souligne les difficultés des jeunes du territoire en langues étrangères, notamment en anglais, et l'importance de cet enjeu pour leur insertion dans le projet compte tenu du ciblage d'une clientèle internationale. Il estime que les chambres des métiers et de l'artisanat doivent intervenir à ce sujet.

Anne POTÉREAU, Maison de l'Emploi Roissy Pays de France, indique être confrontée quotidiennement à ce problème et précise qu'il s'élargit à la maîtrise du français et doit être pris dans les deux sens, certains demandeurs d'emploi parlant anglais mais pas français.

Elle souligne l'importance d'investir dans la pré-qualification pour faire bénéficier des emplois à la population locale, comme c'est l'ambition d'EuropaCity. Elle rappelle également que les chantiers d'insertion n'ont pas vocation à maintenir les salariés sur un même site mais avant tout à réintégrer des personnes éloignées de l'emploi.

Un membre du collège habitants estime qu'il suffit de maîtriser de l'ordre de 250 à 300 mots en langue étrangère pour vendre un produit de restauration, ce qui permet de former un salarié en trois semaines.

9) Conclusion

Nicolas MARANDON, Alliages et Territoires, signale que la prochaine réunion du comité EuropaCity devrait se tenir dans le courant du premier semestre 2019, et que l'objectif sera désormais de deux réunions par an. Il précise que le comité ne s'est pas réuni au premier semestre 2018 en raison de l'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet du Triangle de Gonesse. La prochaine réunion pourrait aborder les points suivants :

- le dispositif EuropaCity Compétences et ses objectifs, en présence d'Arnaud BLOMMAERT ;
- le bilan carbone du projet, qui n'a pu être évoqué lors de la présente réunion faute de temps, en présence de Matteo PERINO, directeur des opérations d'Alliages et Territoires.

Il souligne que le décalage du calendrier du projet n'entame pas les engagements qui ont été pris.

Il rappelle que le dispositif de concertation d'EuropaCity s'appuie sur deux permanences par mois à la Maison du projet du Triangle de Gonesse, située à côté de la mairie de Gonesse et dédiée également au Grand Paris Express ainsi qu'à la ZAC du Triangle de Gonesse : il souligne l'utilité de ces permanences qui reçoivent une quinzaine de personnes en moyenne et permettent de répondre à de nombreuses questions.

Il suggère de programmer prochainement une visite d'étude ouverte aux habitants et aux membres du comité EuropaCity, dans la lignée de celles effectuées dans le quartier des Confluences à Lyon et sur l'île de Nantes. Il indique qu'une visite est d'ores et déjà prévue dans le 19^e arrondissement de Paris pour approfondir la connaissance de l'offre disponible en Ile-de-France, ce secteur constituant un cas d'école intéressant avec le Centquatre, la Cité des sciences et de l'industrie et le centre commercial Vill'up.

Il signale que les cabinets d'architectes sélectionnés pour le projet seront associés à des ateliers ouverts afin de privilégier une réflexion commune. Il précise que l'ensemble du comité EuropaCity sera invité et que des formulaires en ligne seront lancés afin de permettre au plus grand nombre de s'inscrire.

Il indique que le n° 4 de la lettre d'information du projet, distribué aux membres du comité, a été imprimé à 15 000 exemplaires et envoyé à l'ensemble des municipalités du périmètre de la concertation pour être inséré dans leurs supports ; il est également disponible à la Maison du projet et sera distribué à 9 000 exemplaires dans les gares RER et différents lieux de passage.

Il annonce que la prochaine réunion publique abordera le projet dans son ensemble, ce qui répond à une suggestion : l'information sera transmise d'ici la fin de l'année au comité. Il souligne que ce type de réunion réunit en général entre 130 et 150 personnes, ce qui témoigne de l'intérêt de la population pour le projet.

Jean-Pierre BLAZY, maire de Gonesse, indique avoir été souvent interpellé récemment par des gens qui se demandaient si le projet serait mené à bien en raison de ce qu'en ont dit les médias. Il souligne à cet égard le travail d'information qui doit être effectué et estime que les initiatives présentées par le maître d'ouvrage, en particulier la réunion publique à venir, ont tout leur intérêt.

Benoit CHANG, directeur général d'Alliages et Territoires, remercie l'assistance et le maire de Gonesse. Il relève que le projet a sensiblement avancé depuis la première réunion du comité EuropaCity en septembre 2017 et entre aujourd'hui dans une phase encore plus dynamique. Il indique que le défi qui occupe actuellement le maître d'ouvrage est d'assurer la cohérence entre le permis de construire et la programmation élaborée avec les différents partenaires, dont un aspect a été présenté aujourd'hui avec le volet restauration-gastronomie-ferme urbaine, mais qui avance également de manière importante sur les loisirs et la culture.

Annexe : Liste des participants

Liste des participants :

Nom - Prénom	Organismes
Denis DOBO-SCHOENENBERG	Sous-préfet de Sarcelles
Catherine GIRARD	Sous-préfecture de Sarcelles
Nadia TABIT	Sous-préfecture de Sarcelles
Françoise SUTRA	Direction départementale des territoires du Val d'Oise – cheffe du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable
Jean-Pierre BLAZY	Maire de Gonesse
Yohann ETORE	Département du Val d'Oise
Cindy SCHROEDER	Département du Val d'Oise
Jean-Marc REBIERE	Garant nommé par la CNDP
Alexandra ESPINOSA	Grand Paris Aménagement – directrice de projet
Géraldine AJAX	Grand Paris Aménagement – directrice de la communication et des relations institutionnelles
Élisabeth LE MASSON	Groupe ADP
Yves COJANDASSAMY	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise
Patrick DEZOBRY	Chambre d'agriculture d'Ile-de-France et Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF)
Maximilien DUBOIS	GIP Emploi Roissy
Anne POTÉREAU	Maison de l'Emploi Roissy Pays de France
Lara MENACEUR	Conseil citoyen de Gonesse Membre du collège habitants du Comité EuropaCity
Pascal KOUVTANOVITCH	Membre du collège habitants du Comité EuropaCity
Benoît CHANG	EuropaCity
Nicolas MARANDON	EuropaCity
Morgane SCOARNEC	EuropaCity
Karine MARAIS	EuropaCity
Antoine JABINET	EuropaCity
Brandy BOLOKO	EuropaCity
Kevin ROBIN	C&S Conseils
Marie BERTRAND	Agence Parimage
Léo PILLET	Agence Parimage